



Mon employeur a transmis ma lettre de licenciement

Par **cleopatre123456**, le **06/02/2024** à **23:35**

Bonjour, j'ai porté plainte à la gendarmerie et auprès de mon employeur pour harcèlement de la part de mon directeur. Suite à cela j'ai été licencié pour faute grave. J'ai contesté mon licenciement, un prud'homme est en cours. Mon directeur a également été licencié pour faute grave. Je constate aujourd'hui que mon employeur a envoyé une copie de ma lettre de licenciement à mon directeur. Est ce légal ou est ce que cela entre dans le cadre du secrets des correspondances ?
merci pour vos réponses

Par **math64**, le **06/02/2024** à **23:41**

Bonjour,

Il est normal qu'un directeur ait connaissance d'un tel document : rien d'illégal.

En quoi cela pose il problème ?

Par **cleopatre123456**, le **06/02/2024** à **23:49**

Étant en procès contre mon directeur pour harcèlement, il a utilisé ma lettre de licenciement comme pièce justificative de son « non harcèlement », mon employeur ayant juger qu'il n'y avait pas eu d'harcèlement, faits que je conteste au travers un procès aux prud'hommes

Par **cleopatre123456**, le **06/02/2024** à **23:51**

Précision importante. Ce même directeur a été licencié avant moi. Il ne faisait plus parti de l'entreprise lorsque j'ai moi même été licencié

Par **math64**, le **07/02/2024** à **00:07**

La preuve étant contradictoire, les juges statueront en fonction des éléments apportés par les parties.

Mais, en l'espèce, rien d'illégal.

Par **cleopatre123456**, le **07/02/2024** à **00:23**

Merci pour votre réponse. Je trouve ça tout de même incroyable qu'un document privé et confidentiel soit transmis sans mon accord. Encore plus étonnant au vu du procès au prud'hommes où je conteste fermement les accusations. Je dénonce un harcèlement, l'harcéleur est licencié pour ce motif mais on lui envoie gentiment une copie de mon licenciement qui a eu lieu 1 mois 1/2 plus tard. Merci beaucoup en tout cas pour votre réponse.

Par **math64**, le **07/02/2024** à **01:50**

Question : votre avocat en a dit quoi ?

Par **cleopatre123456**, le **07/02/2024** à **08:27**

Bonjour, l'avocat comme le procureur général ont trouvé ça plutôt étonnant et les juges ont accepté d'ajouter la pièce au dossier en demandant une vérification de « collusion » je crois. Je ne sais plus trop exactement le terme. Et mon avocate doit me répondre dans la journée. En attendant cette nuit je faisais mes recherches .

Par **youris**, le **07/02/2024** à **15:17**

bonjour,

ce devrait être à votre avantage puisque le directeur que vous accusez de harcèlement, a justement été licencié pour ce motif.

ce qui est surprenant, c'est que le directeur utilise ce courrier où il est licencié pour harcèlement, pour prouver son innocence.

salutations

Par **cleopatre123456**, le **07/02/2024** à **15:37**

La lettre de licenciement du directeur n'a pas été ajouté au dossier. Les juges lui ont juste demandé le motif de licenciement. C'est ma lettre de licenciement que mon directeur s'est procuré par je ne sais quel moyen qui a été ajouté au dossier. Quoi qu'il en soit j'attends avec impatience la réponse de mon avocate concernant cet ajout de pièce. Merci à vous pour vos réponses